



PAR COURRIEL

Montréal, le 9 juin 2025



N/Réf. : AI-2526-031

Objet : Votre demande d'accès



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 mai 2025 et faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« je désire obtenir copie du document suivant : la requête préliminaire portant sur l'ordre de traitement des questions en litige dans le dossier 1032921-J du 6 août 2024. (2024 QCCA 230). »

(Transcription intégrale)

En réponse à votre demande, nous vous transmettons le document demandé.

¹ RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées



Jorge Passalacqua
Directeur des affaires institutionnelles,
des communications et de la promotion
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Document
Avis de recours